

Parachèvement de l'autoroute 30

COMMUNIQUÉ



Pour diffusion immédiate

Parachèvement de l'autoroute 30 - Consultations publiques sur les mesures d'atténuation du bruit

Pointe-Claire, le 11 mai 2011 — Dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la construction des écrans antibruit dans le cadre du projet de parachèvement de l'Autoroute 30 en mode de partenariat public-privé, des consultations publiques devront être tenues sur l'aménagement des écrans antibruit afin de recueillir les commentaires des citoyens ou des groupes intéressés par les mesures d'atténuation du bruit.

Des écrans antibruit seront érigés à certains endroits afin de limiter l'impact de la mise en service de l'autoroute 30 sur les niveaux de bruit près des quartiers résidentiels. Pour connaître l'emplacement exact des écrans antibruit proposés et consulter les études qui ont menées à l'élaboration des mesures d'atténuation du bruit proposées, la population est invitée à visiter le site Web de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. au www.na30.ca, ou à se rendre aux hôtels-de-ville des cinq municipalités concernées, ou encore aux bureaux des MRC de Beauharnois-Salaberry ou de Roussillon.

Quatre consultations publiques auront lieu afin de faciliter la participation des citoyens :

Date et heure	Lieu	Population(s) visée(s)	Date limite pour l'inscription
26 mai 2011 à 18h30	Centre nautique 410, rue Victoria Salaberry-de-Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield	20 mai 2011
31 mai 2011 à 18h30	Salle Maurice Perron 730, boul. Saint-Jean-Baptiste Mercier	Mercier	24 mai 2011
2 juin 2011 à 18h30	Centre culturel de Châteauguay 15, boul. Maple Châteauguay	Châteauguay et Léry	26 mai 2011
6 juin 2011 à 18h30	Centre communautaire Dr. Louis-Joseph-Marchand Salle Marie-Rose 600, rue Ellice, Beauharnois (Entrée arrière par la rue St-Joseph)	Beauharnois	30 mai 2011

Pour y participer et compte tenu du nombre limité de places, nous invitons la population à s'inscrire avant les dates limites indiquées dans le tableau ci-dessus, en téléphonant au (514) 981-7330 ou en remplissant le formulaire courriel dans la section « Contactez-nous » du site Web www.na30.ca, en prenant soin d'indiquer « Inscription – Consultation publique » dans l'objet du courriel.

Mémoires ou commentaires écrits :

Des mémoires ou des commentaires écrits peuvent être transmis par courriel ou par la poste aux adresses suivantes au plus tard le 26 mai 2011 :

- Par courriel à l'adresse dpaquin@a30cqv.ca avec la mention « Consultation – Écrans antibruit » dans l'objet;
- ou
- Par la poste à l'attention de Daniel Paquin, Nouvelle Autoroute 30 CJV, au 21025 Route Transcanadienne, Suite A203, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3R2.

Rappelons que Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c. a signé le 25 septembre 2008 une Entente de partenariat public-privé avec le ministère des Transports du Québec lui octroyant la responsabilité de concevoir, construire, financer, exploiter, entretenir et réhabiliter la partie Ouest du parachèvement de l'autoroute 30 pour une période de 35 ans.

Pour obtenir plus d'information, consultez le site Internet : www.na30.ca

- 30 -

Renseignements :

Sarah Houde (514) 782-3030 poste 232

